

Programme du colloque « éduquer sans violence » 31.10.2023

Durée	Point du programme	Titre	Brève description	Intervenant-e	Langue
09:00	Ouverture	Ouverture du colloque	Ouverture du colloque et bienvenue aux participant-e-s	Yvonne Feri, présidente Protection de l'enfance suisse	A
09:20	Exposé 1	L'inscription de l'éducation sans violence dans le code civil	Informations sur les travaux en cours dans le cadre de l'avant-projet du Conseil fédéral suite à la motion Bulliard (19.4632)	Philipp Weber, juriste, chef de domaine droit civil et droit de la procédure civile, Office fédéral de la justice	A
09:55	Exposé 2	Le droit à une éducation sans violence et ses répercussions probables sur le travail de prévention	Quelles sont les implications du nouvel article de loi sur le travail de prévention et comment les professionnel-le-s du secteur devront-ils reconsidérer leur travail ?	Professeur Stefan Schnurr, Institut Kinder- und Jugendhilfe, Haute école de travail social FHNW	A
10 :30- 11:00	Pause				

Ateliers 1, 11:00 – 12:00					
11:00-11:50	Atelier 2	Protection contre la violence durant la petite enfance : possibilités de soutien aux parents	C'est durant leur petite enfance que les enfants sont le plus exposés à la violence physique. Les offres de conseil et de soutien destinées aux parents de jeunes enfants sont diverses et variées, allant d'un renseignement téléphonique unique à l'accompagnement étroit de toute la famille. Lors de cet atelier, nous nous focaliserons sur la petite enfance, en expliquant comment le soutien aux parents aide à prévenir la violence.	Joëlle Amstutz, conseillère d'Elternnotruf Bernard Marchand, Directeur général de la Fondation Carrefour Nancy Perucchi, Responsable d'équipe AEMO, Fondation Carrefour	F
Atelier 2, 12:00-13:00					
12:00-12:50	Atelier 6	Comment réussir l'approche professionnelle de parents face à des soupçons de violence ?	En cas de violence (supposée) dans l'éducation, il peut être difficile même pour les professionnel-le-s d'aborder le sujet avec les parents. Comment réussir une approche professionnelle et dans quelle mesure le nouveau droit à une éducation sans violence peut-il représenter une aide, tel est le thème de cet atelier.	Dr Kathrin Hersberger, co-directrice du Service psychologique pour enfants et adolescents Bienne	A
12:50 – 14:10	Pause de déjeuner				
14:10	Exposé 3	Plus de 20 ans de droit à une éducation sans violence en Allemagne : rétrospective, bilan et perspectives	En Allemagne, l'éducation sans violence a été ancrée dans la loi il y a plus de vingt ans. Comment la nouvelle législation a-t-elle été introduite et qu'a-t-elle changé ?	Martina Huxoll-von Ahn, directrice adjointe du Kinderschutzbund Bundesverband e. V.	A
Table ronde					

14:30	Table ronde Modération: Nicoletta Cimmino	Table ronde : Enjeux et visions de la pratique et de la politique sur le nouvel article de loi	Des représentant-e-s de la pratique et de la politique aborderont des questions en suspens relatives au projet d'article du CC sur l'éducation sans violence.	Flavia Wasserfallen , conseillère nationale, présidente ASCPE Jürg Laedrach , directeur d'école Prof. Marie-Laure Papaux , directrice du département de droit civil, Faculté de droit, Université de Genève Martina Good , Co-Présidente de la SSAV et Directrice du CAS en travail social en milieu scolaire à l'OST Christian Nanchen , chef du Service cantonal de la jeunesse, VS	F/A
Synthèse & conclusion					
15:45 – 16:05	Synthèse et conclusion	Synthèse du colloque et annonce des prochaines étapes en vue de l'introduction de l'article de loi	Résumé des résultats du colloque : Pourquoi le travail de prévention a-t-il besoin d'un article de loi ? De quelle manière une formulation adéquate nous aidera-t-elle dans notre travail quotidien ? Perspective de la procédure de consultation et réseautage sur l'éducation non violente dans un but d'accompagnement du processus politique et de la mise en œuvre de l'éducation sans violence dans la pratique.	Regula Bernhard Hug , responsable du secrétariat général de Protection de l'enfance Suisse	A